



La charte de l'OD Basket

Être licencié et parent de licenciés donne des droits et implique un certain nombre d'engagements. Du bon équilibre entre droits et devoirs et de leur réelle acceptation dépend le bon déroulement de la saison.

J'ai des droits :

- Utiliser les installations sportives et le matériel à disposition pour jouer au basket
- Jouer dans une compétition officielle
- Porter le maillot de l'Olympique de Darnétal Basket prêté pour la saison
- Bénéficier d'un encadrement

J'ai des devoirs :

A l'entraînement :

- Je respecte mes coéquipiers, mon coach, les bénévoles du club et le personnel du complexe sportif.
- Je respecte les consignes de mon entraîneur
- Je respecte les règles essentielles de politesse : dire bonjour, au revoir, merci, rester souriant, c'est tellement plus sympa !
- Je respecte le matériel et j'aide à le ranger
- Je respecte les horaires de match, d'entraînement, de déplacement
- Je respecte les copains et l'entraîneur
- Je viens avec une tenue de sport (jogging / short et tee-shirt) ainsi qu'avec des baskets propres et une bouteille d'eau.

En match :

- J'écoute les consignes de mon coach
- En cas d'absence de mon coach, j'écoute les consignes de la personne qui le remplace
- L'arbitre fait partie du jeu donc j'accepte ses décisions



- Je respecte mes adversaires, je reste fair-play et je les salue en fin de match quel que soit le résultat.
- Je prends soin de la tenue du club qui m'a été prêtée pour la saison et je participe à son entretien en effectuant les lavages de l'ensemble des maillots quelquefois dans la saison.
- Je respecte le public venu encourager

Dans la vie du club :

- J'honore les convocations concernant l'encadrement des manifestations : arbitrage, table de marque, chronomètre, ateliers aux plateaux baby basket, ...
- J'essaie de participer aux activités organisées par le club : tournois, soirées familiales

Et pour tout ça :

- Je participe à tous les entraînements et tous les matchs
- En cas d'absence je préviens mon coach de mon absence en temps et en heure via l'application Sport Easy.
- Si j'aime avoir du public pendant mes matchs, je viens supporter les autres équipes du club dès que je le peux
- Je suis fair-play !
- Je reste loyal dans le sport comme dans la vie
- Je suis exemplaire, tolérant, généreux, souriant
- Je donne le meilleur de moi-même

Parents de joueur ou accompagnateurs

Je m'engage à :

- Se comporter en bon supporter envers les supporters adverses, équipes adverses, arbitres ...,
- Respecter l'ensemble des membres de l'OD
- Ne pas intervenir dans les décisions de l'entraîneur
- Contribuer ainsi à la bonne image du club.
- De s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser l'enfant dans la salle
- Ne pas pénétrer dans les vestiaires ou sur le terrain sans l'autorisation préalable de l'entraîneur,

En cas de problèmes, sportif ou extra-sportif, il est vivement conseillé de régler ce litige avec l'entraîneur de votre enfant ou avec le Directeur Technique de la section.



Sanction disciplinaires et financières

Afin d'assurer un développement de notre association dans les meilleures conditions, il est nécessaire que chacun respecte les règles qui y sont associées et sont décrites dans cette charte. En cas d'acte allant à l'encontre de cette dernière, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association. Les sanctions peuvent être :

- L'éviction temporaire des entraînements
- La suspension pour une ou plusieurs rencontres
- La suspension pour différents événements du club (stage, sortie, etc...)
- L'éviction temporaire du club
- L'éviction pour la saison
- L'interdiction de réinscription.

Fautes techniques :

Concernant les fautes techniques ou disqualifiantes, tout joueur écopant d'une faute technique lors d'une rencontre est considéré responsable des sanctions sportives et/ou financières qui peuvent en découler.

Le club prend à sa charge le coût de la 1ère faute technique infligée au joueur. En revanche, le licencié devra s'acquitter de l'amende de la 2ème faute technique et suivantes qu'il aura reçu. Il en sera de même pour tous les frais liés à l'ouverture de dossier disciplinaire, ou toute autre amende liée à une sanction de la part des instances fédérales et/ou régionales.

En cas de non-paiement des pénalités financières, le joueur se verra suspendu de match jusqu'au paiement. Le Bureau Directeur pourra suspendre le joueur d'entraînement en cas de refus de paiement.

Seul le conseil d'administration est habilitée à prendre toutes les sanctions à l'égard de tous les licenciés après examen des faits et entretien avec les personnes concernées (joueur, entraîneur, etc..)